

Le Canard enchaîné

20 juin 2018

MAI 2017, ô joie ! L'Arlesienne Françoise Nyssen est nommée ministre de la Culture d'Emmanuel Macron. A Paris, rue de Valois, l'ex-éditrice est à la fête. A Arles, place Nina-Berberova, c'est une autre his-

toire. Car, la nouvelle ministre le sait, là-bas, en Provence, il y a péril en sa demeure !

Présidente du directoire d'Actes Sud jusqu'à son entrée au gouvernement, Nyssen règne à Arles, avec son mari, Jean-Paul

Capitani, sur tout un pâté de maisons appelé le Méjan. Le couple y a installé le siège d'Actes Sud, une librairie, trois salles de cinéma, un restaurant, un bar, une salle d'exposition et un hammam. Problème : dans ce secteur sau-

vegardé de la ville – l'un des plus beaux et des plus protégés de la région –, Nyssen et Capitani se sont payé le luxe de procéder à de grands travaux en s'asseyant sur les règles de base de l'urbanisme et de la protection du pa-

trimoine. Chapeau, la ministre de la Culture !

Pire encore : Nyssen, peuchère, a les autorités locales aux trousses. Son Méjan ne respecte pas les normes de sécurité concernant l'accueil du public.

Son petit commerce est même visé par un « avis défavorable à la poursuite de l'exploitation » émis par la commission de sécurité en 2011 !

Et toujours valable sept ans plus tard...

Françoise Nyssen et son droit d'hauteur

LE SILENCE de Françoise Nyssen avait surpris, ces dernières semaines, pendant le débat parlementaire sur le projet de loi Elan, qui réduit les règles de protection du patrimoine et les prérogatives des architectes des Bâtiments de France (ABF), placés sous son autorité. On comprend aujourd'hui pourquoi : la ministre-librairie est elle-même en infraction avec les règles qu'elle est chargée de faire respecter. C'est ce qu'a découvert « Le Canard » en allant barboter à Arles.

Après avoir étendu illégalement leur librairie (*lire ci-dessus*), Françoise Nyssen et son époux, Jean-Paul Capitani, ont entrepris, au printemps 2013, d'agrandir de nouveau leurs locaux. En hauteur, cette fois. Côté rue du Docteur-Fanton, des échafaudages ont été montés au sommet de trois immeubles anciens afin de les surélever et d'y créer environ 200 m² de bureaux pour la maison d'édition.

Façade en toc

Cette fois, le couple a pris soin de demander un permis de construire. Un dessin des nouvelles façades a été joint au dossier et soumis à l'architecte des Bâtiments de France, qui, malgré la « non-conformité » du projet au plan de sauvegarde et de mise en valeur régissant le vieil Arles depuis 1993, a fini par donner son aval. L'ABF a toutefois conditionné

son accord à la mise en œuvre d'une série de prescriptions architecturales.

Surprise : un an après le début du chantier, c'est une tout autre façade qui a surgi rue du Docteur-Fanton. Oubliés les bandeaux de pierre prévus autour de toutes les fenêtres, les garde-corps ouvragés au numéro 41, les élégants œils-de-bœuf au dernier étage du 43 et les ouvertures projetées au rez-de-chaussée ! A la place, les proprios d'Actes Sud ont bricolé des façades bon marché, dépourvues de tout cachet et qui n'auraient jamais pu obtenir le feu vert des Bâtiments de France.

Evaporées aussi, quelques exigences de l'ABF. Exemple : pour respecter le style local, les toitures devaient largement dé-

border au-dessus de la voie publique. A l'arrivée, le débord est quasi nul pour l'immeuble du 41 rue du Docteur-Fanton...

C'est le pompon : le duo Nyssen-Capitani a procédé à ces surélévations avec des autorisations périmées ! Les travaux ont démarré le 2 mai 2013, mais le permis de construire n'était valable que jusqu'au 17 mars 2012. Mieux encore : aucune déclaration d'achèvement et de conformité des travaux n'a été déposée en mairie. Les mètres carrés construits n'ont donc aucune existence légale...

Trop bien élevés

Ultime pied de nez au patrimoine : en 2015, les patrons d'Actes Sud ont un peu martyrisé l'église voisine Saint-Martin, qu'ils possèdent également. D'antiques ouvertures pratiquées dans le clocher ont été reconverties sans autorisation en baies vitrées...

Furieux de la désinvolture de sa future ministre et de celle de Jean-Paul Capitani, l'architecte des Bâtiments de France leur avait envoyé – il y a trois ans – un courrier récapitulant toutes les infractions qu'il leur reprochait, non sans transmettre une copie de cette odieuse missive au préfet de Paca pour une éventuelle saisine du procureur de la République. Aux dernières nouvelles, le préfet n'a pas donné suite. Tiens, pourquoi ?

